



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-35

FINANCES

15 - Approbation du compte administratif de l'année 2016 - SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

Présents : 38

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France).

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),
Gérald VERGET (commune de Louvres).

FINANCES

15 - Approbation du compte administratif de l'année 2016 - SAGE Croult Enghien Vieille Mer

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le compte administratif M.14 SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2016 est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	63 816,30 €	50 915,35 €	114 731,65 €
Dépenses	53 009,40 €	39 143,70 €	92 153,10 €
Résultat de l'exercice	10 806,90 €	11 771,65 €	22 578,55 €
Résultat antérieur	22 224,70 €	-66 035,86 €	-43 811,16 €
Résultat total	33 031,60 €	-54 264,21 €	-21 232,61 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M.14,

Vu la délibération du 23/03/2016 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération n° 2017-22 portant élection d'Anita MANDIGOU pour voter le présent compte administratif,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Conformément à la législation en vigueur, Guy MESSAGER, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif ; Anita MANDIGOU, élue Présidente de la séance, soumet au vote ce compte administratif,

FINANCES

15 - Approbation du compte administratif de l'année 2016 - SAGE Croult Enghien Vieille Mer

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE D'ANITA MANDIGOU :

- 1. Adopte** le compte administratif M.14 SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2016, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	63 816,30 €	50 915,35 €	114 731,65 €
Dépenses	53 009,40 €	39 143,70 €	92 153,10 €
Résultat de l'exercice	10 806,90 €	11 771,65 €	22 578,55 €
Résultat antérieur	22 224,70 €	-66 035,86 €	-43 811,16 €
Résultat total	33 031,60 €	-54 264,21 €	-21 232,61 €

- 2. Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion 2016.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSEGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.